

I. CONFRÉRIES PUREMENT RELIGIEUSES

1° *Confrérie du Saint-Scapulaire*. — Le 8 janvier 1692, le courrier de la confrérie fait demander aux Grands Carmes des objets décoratifs en argent, pour une fête que les confrères veulent célébrer chez les Jésuites de Bellecour. La communauté les refuse en disant qu'ils ne sont pas la propriété de la confrérie ; qu'ils ont été fondus avec l'argenterie de feu le R. P. Robert Berthelot, carme, et que fussent-ils fondus avec les fonds de la confrérie, ils ne doivent orner que l'église des Carmes, car c'est chez eux que se célèbre la fête de la sainte Vierge pour l'honneur et la gloire de laquelle a été instituée la confrérie. On sait que les traditions carmélitaines racontent que cette partie du vêtement des religieux de l'ordre qui porte le nom de

avec des éléments qui jusqu'alors avaient vécu confondus dans une étroite communauté. Ainsi les imprimeurs, les fondeurs de caractères, les libraires, les relieurs de livres, les imagiers et les maîtres écrivains de Lyon qui, en 1575, ne faisaient qu'une confrérie, se divisèrent en plusieurs à partir de 1653, tout en conservant le même patron, saint Jean-Porte-Latine. Les cochers et les portefaix, réunis en 1667, se séparèrent en 1674 et continuèrent à fêter la même patronne, sainte Geneviève. La confrérie des paumiers (on appelait ainsi ceux qui donnaient à jouer à la paume) s'est établie en 1594 et fêtait sainte Barbe dans l'église des Jacobins, devant l'autel dressé sous ce vocable. La Compagnie des Indes se forme elle-même en confrérie en 1672 ; sa fête patronale avait lieu le 31 août, le lendemain de la fête de sainte Rose. Avant de venir célébrer aux grands Carmes leurs fêtes patronales de saint Yves et de saint Cosme et saint Damien, les notaires et les chirurgiens avaient fondé leurs confréries aux Jacobins, puisqu'ils figurent parmi les bienfaiteurs de ces religieux en 1613 et en 1658 (P. Ramette, vol. II, fol. 139-141).